

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2024/025

**Objet : Autorisation de signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires**

#### Séance du mercredi 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 25

Excusés

représentés : 7

Absents : 3

\* Arrivé à 18h36 au cours de la présentation du point n°1

\*\* Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

\*\*\* Arrivé à 18h40 au cours de la présentation du point n°1

\*\*\*\* Arrivé à 18h46 au cours de la présentation du point n°2

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 19h45 au cours de la présentation du point n°9 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji\*\*\*\*, Véronique Gauthier\*\*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Omar Abbazi\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraadt, Séverin Yapo\*\*\*\*, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni\*\*\*, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Serge Mercieca, Sylvie Deforges à Gilles Melin, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Valérie Marion Marcus M'Boudou, Nejla Toptas à Souad Medani, Jérémie Kawouk, à Sofiane Seridji jusqu'au point n°9, puis à Véronique Gauthier pour les points restants inscrits à l'ordre du jour, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Dounia Lebik, José Peres, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

---

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
7 février 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/025

**Objet : Autorisation de signature de la convention  
constitutive de groupement de commandes pour  
l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires**

Marchés publics

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande publique et notamment son article L2113-6,

**CONSIDERANT** que rationaliser les coûts des moyens généraux et notamment le montant des fournitures scolaires et périscolaires constitue un levier d'économie pour les collectivités,

**CONSIDERANT** que dans ce souci de rationaliser les dépenses, la ville d'Evry-Courcouronnes a sollicité les villes de l'ex-communauté d'agglomération Evry Centre Essonne dite CAECE aux fins de renouveler le groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires composé de 2 lots :

- Lot 1 : Acquisition de fournitures scolaires et périscolaires,
- Lot 2 : Acquisition et mise en sac de fournitures scolaires,

**CONSIDERANT** que les communes de Ris-Orangis, Bondoufle, Lisses et Villabé ont exprimé leur souhait d'adhérer à ce groupement de commandes,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**APPROUVE** la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes d'Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Bondoufle, Lisses et Villabé pour permettre l'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires.

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes.

**PRECISE** que la ville d'Evry-Courcouronnes est le coordinateur du groupement de commandes et qu'à ce titre la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle de la commune d'Evry-Courcouronnes.

2024/

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et la signature des marchés de fournitures et matériels scolaires et périscolaires (lots 1 et 2),

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/

MM 13.13  
MM 13.13